



# SAINT-MEDARD-EN-JALLES

Avenue Blaise Pascal

Aménagement de voirie  
Réunion publique du 30 avril 2019



# SOMMAIRE

1. Rappel du contexte
2. Objet de l'étude
3. Etat des lieux
4. Présentation du projet VRD
5. Présentation du projet d'assainissement EP
6. Coût de l'opération
7. Planning
8. Echanges



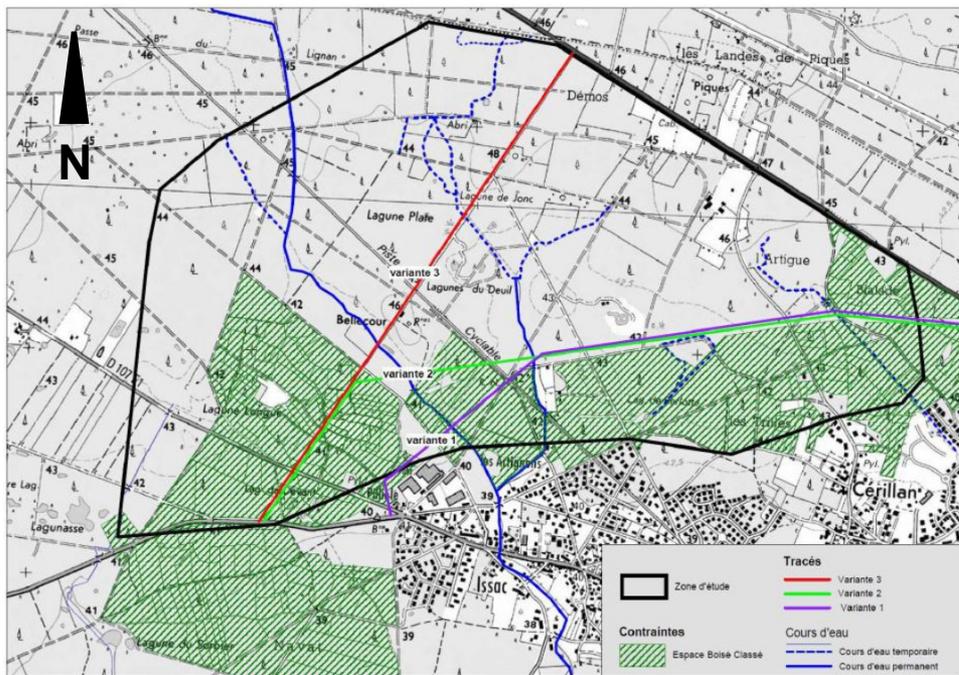
# 1- RAPPEL DU CONTEXTE : UN PROJET AMBITIEUX



- Un projet de ré-aménagement de l'avenue Blaise Pascal (entre l'avenue du Lignan et la rue du Général Niox) datant de 2014, inscrit au CODEV 2018-2020 pour les travaux d'assainissement et la réalisation d'un AVP Voirie.
- Nécessité d'une concertation réglementaire en application de l'article R300-1 du Code de l'Urbanisme, en raison d'une estimation du projet > 1,9M€.



# 1- RAPPEL DU CONTEXTE : LES REDUCTIONS DU BRUIT



Principales contraintes environnementales (bibliographie) de la zone d'étude (EBC)

- Le pré-diagnostic environnemental étudiait la création d'un nouvel axe permettant de contourner le quartier d'Issac et ainsi de décharger l'avenue Blaise Pascal.
- Trois variantes étaient étudiées et comparées en fonction de leur impact sur le patrimoine naturel et les contraintes réglementaires en découlant.

# 1- RAPPEL DU CONTEXTE : LES REDUCTIONS DU BRUIT

Les conclusions de l'étude étaient les suivantes :

• Sur les aspects écologiques :

- Pour chaque variante, environ 1/3 du tracé traverse des zones à enjeu écologique fort à majeur ;
- La traversée du ruisseau du Guitard, de plusieurs landes humides et des landes arbustives constituent les zones à enjeu majeur ;
- Au total, les grands secteurs à enjeu majeur et enjeu fort sont présents sur l'ensemble de la zone d'étude, ainsi que les continuités à préserver.

• Sur les aspects réglementaires, chaque variante nécessite la réalisation :

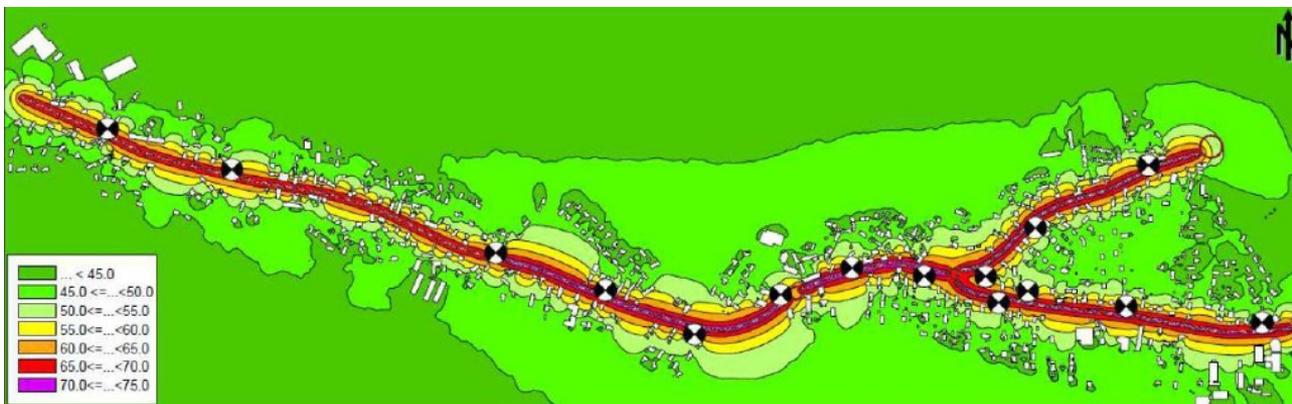
- De 4 types de dossiers réglementaires ;
- De 3 types de compensations associées aux destructions ou perturbations induites par le projet ;
- D'une gestion sur 20 ans ou 30 ans pour chaque type de compensation, avec la réalisation de plans de gestion ;
- De modifications du document d'urbanisme en vigueur sur la commune pour la suppression des EBC.

**Des impacts très forts sur le milieu naturel, avec la constitution de dossiers réglementaires et de compensations conséquentes.**



# 1- RAPPEL DU CONTEXTE : LES REDUCTIONS DU BRUIT

- L'étude acoustique étudiait différents scénarios permettant de réduire le bruit sur l'avenue Blaise Pascal :
  - Scénario 1 : Suppression des poids-lourds du trafic ;
  - Scénario 2 : Suppression des bus Kéolis du trafic ;
  - Scénario 3 : Mise en place d'un bitume acoustique ;
  - Scénario 4 : Mise en place d'un bitume acoustique et respect de la vitesse de 50 km/h



Modèle acoustique avec les différents points de mesure

# 1- RAPPEL DU CONTEXTE : LES REDUCTIONS DU BRUIT

Les résultats de l'étude démontraient une très faible amélioration de l'environnement sonore sur les 2 premiers scénarios (suppression des trafics poids-lourds et bus). En revanche, le scénario de réduction de la vitesse avec la mise en place d'un bitume acoustique semblerait être une solution crédible.

	Etat actuel	Gain Scénario N°1	Gain Scénario N°2	Gain Scénario N°3	Gain Scénario N°4
	LAeq (6h-22h) dB(A)				
LD1	63,0	-0,6	-0,1	-2,7	-3,5
LD2	57,8	-0,7	-0,2	-2,8	-3,6
LD3	64,6	-0,6	-0,1	-2,7	-3,5
LD4	62,2	-0,5	-0,1	-2,9	-3,1
LD5	62,3	-0,4	-0,1	-2,8	-3,0
LD6	63,0	-0,4	-0,1	-2,8	-3,0
LD7	68,3	-0,5	-0,2	-2,9	-3,0
LD8	64,8	-0,5	-0,2	-2,9	-3,0
LD9	66,5	-0,3	-0,0	-2,9	-3,0
LD10	55,2	-0,3	-0,1	-2,9	-3,0
LD11	63,6	-0,3	-0,1	-2,9	-3,1
LD12	56,4	-0,3	-0,1	-2,9	-3,0
LD13	59,9	-0,4	-0,1	-2,9	-3,0
LD14	63,4	-0,4	-0,0	-2,9	-3,0
LD15	60,4	-0,4	-0,1	-2,9	-3,0

Pour rappel :

- Une variation de bruit de 1 dB(A) n'est pas perceptible ;
- Une variation de bruit de 3 dB(A) est juste perceptible ;
- Une variation de bruit de 5 dB(A) est nettement perceptible ;
- Une variation de 10 dB(A) correspond à une sensation de doublement

## 2- OBJET DE L'ETUDE

- En raison des fortes contraintes environnementales et du faible impact sur l'environnement sonore, le projet de déviation d'Issac semble peu opportun.
- La réduction du bruit à la source est donc intégrée au projet de réaménagement de voirie de l'avenue Blaise Pascal. Ce projet vise par ailleurs à :
  - Apaiser les vitesses du trafic automobile ;
  - Sécuriser les cheminements piétons et les rendre accessibles PMR, sécuriser les cheminements cyclistes ;
  - Mettre en place un système d'assainissement des eaux pluviales performant ;
  - Améliorer les conditions de stationnement des voitures et des poids-lourds
  - Embellissement du site (espaces verts, enfouissements des réseaux secs)

# 3- ETAT DES LIEUX



- Une chaussée très large, sans bordure rendant difficile le respect des 50 km/h
- Des vitesses élevées (V85 = 71 km/h en moyenne en entrée d'agglomération)
- Pas de trottoirs, pas d'aménagements cyclables
- Stationnement sauvage sur accotements
- Aucun dispositif d'assainissement des eaux pluviales
- Des quais bus non accessibles aux PMR
- Mauvaise qualité urbaine et paysagère

# 4- PRESENTATION DU PROJET

## Les Grandes Allées Métropolitaines

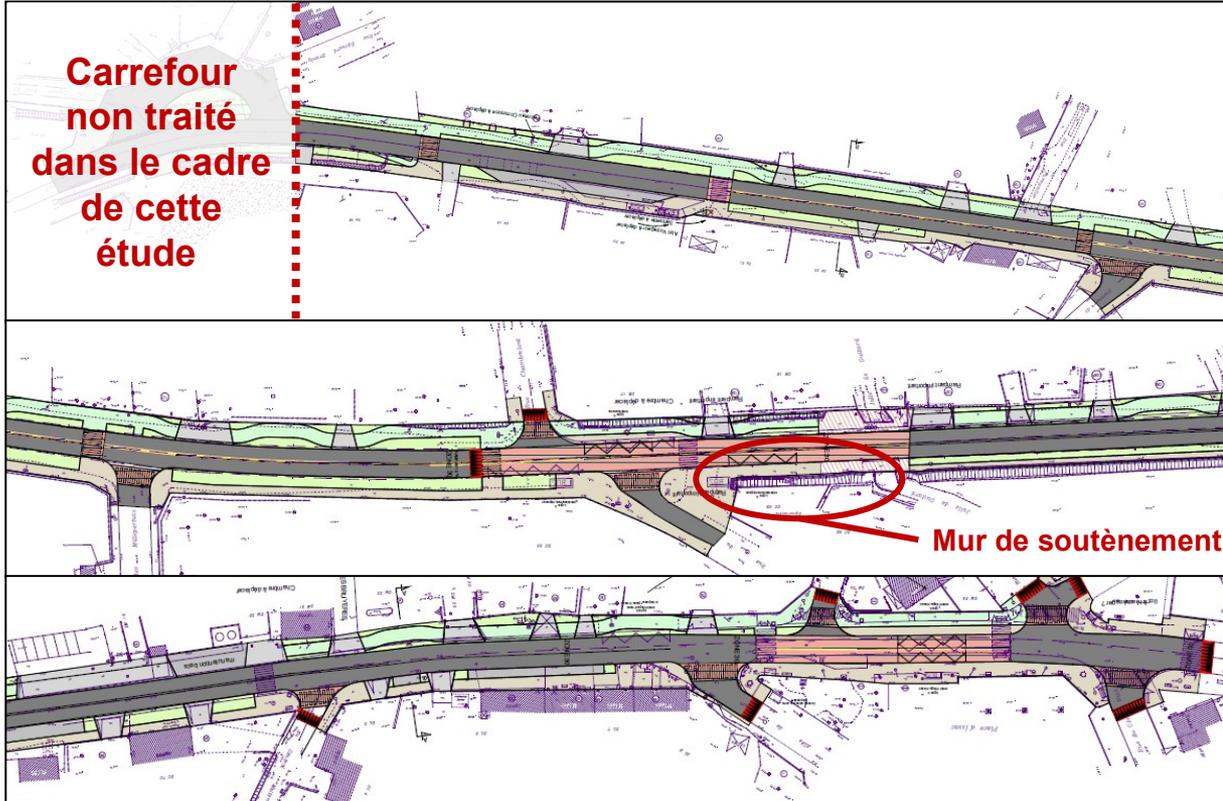


Un réseau de voirie intermédiaire entre les rues et les routes :

- Fluidifier les circulations sur le réseau principal de voirie par la coexistence de circulations rapides et lentes
- Etablir une répartition équilibrée de l'espace public entre chacun des modes de déplacement
- Contribuer à la qualité urbaine des aménagements.

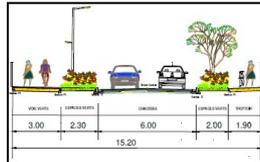
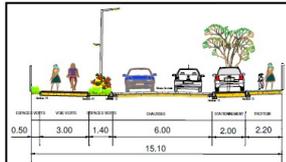
# 4- PRESENTATION DU PROJET

**Carrefour  
non traité  
dans le cadre  
de cette  
étude**



**Mur de soutènement**

- Chaussée réduite à 6m avec bordures et séparateur axial en résine de 50cm pour **marquer l'entrée d'agglomération** et forcer le ralentissement des automobilistes.
- Zone 30km/h de Chambrelent à la Place d'Issac + résine aux intersections avec G<sup>al</sup> Malterre et Chambrelent (pente rampants douce) **pour limiter les nuisances**.
- Trottoir confortable au Sud de l'avenue et traversées piétonnes en résine pour **sécuriser les cheminements piétons**.
- Voie verte au Nord de l'avenue pour **sécuriser les cheminements piétons/cyclistes**.
- Banquettes espaces verts pour **créer un effet de paroi et améliorer le cadre paysager**.
- Poches de stationnement à **proximité des commerces**.
- **Enfouissements des réseaux secs**.
- Reprise de la structure et des enrobés **pour réduire les nuisances sonores**.
- Quais bus mis aux **normes PMR**.
- **Les matériaux seront approfondis dans les phases ultérieures d'études**.

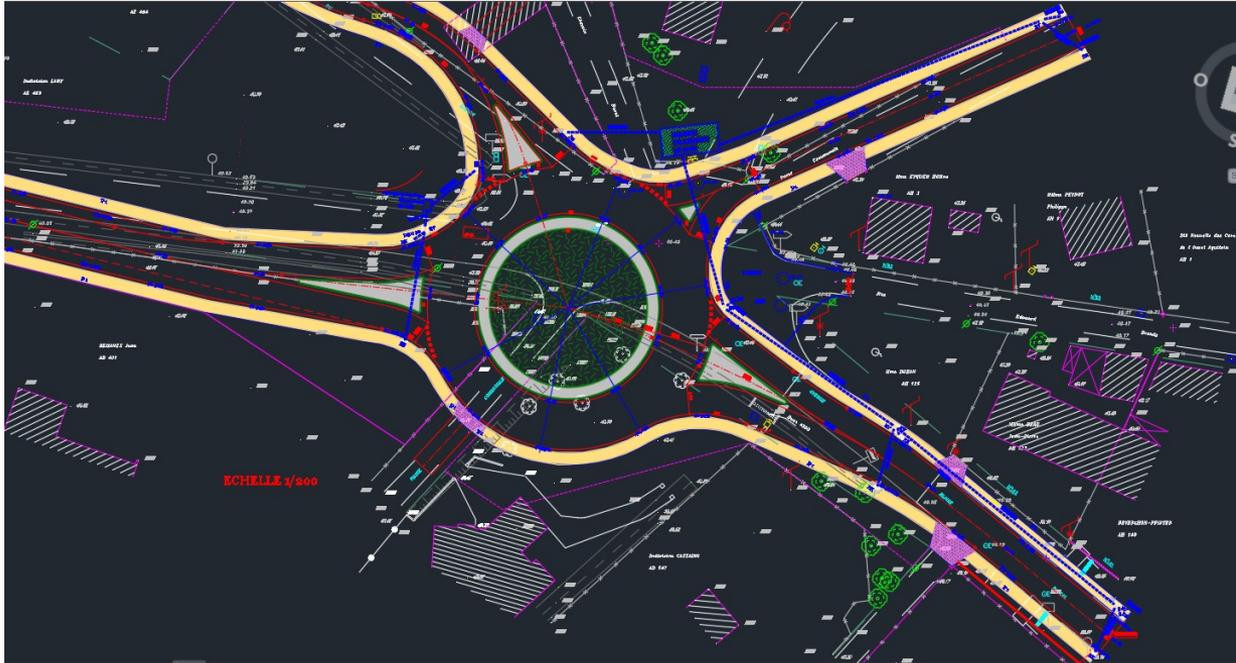


## LEGENDE

	TROTTOIR		VOIE VERTE
	STATIONNEMENT		DVL
	RESINE ZONE 30		SEPARATEUR EN RESINE



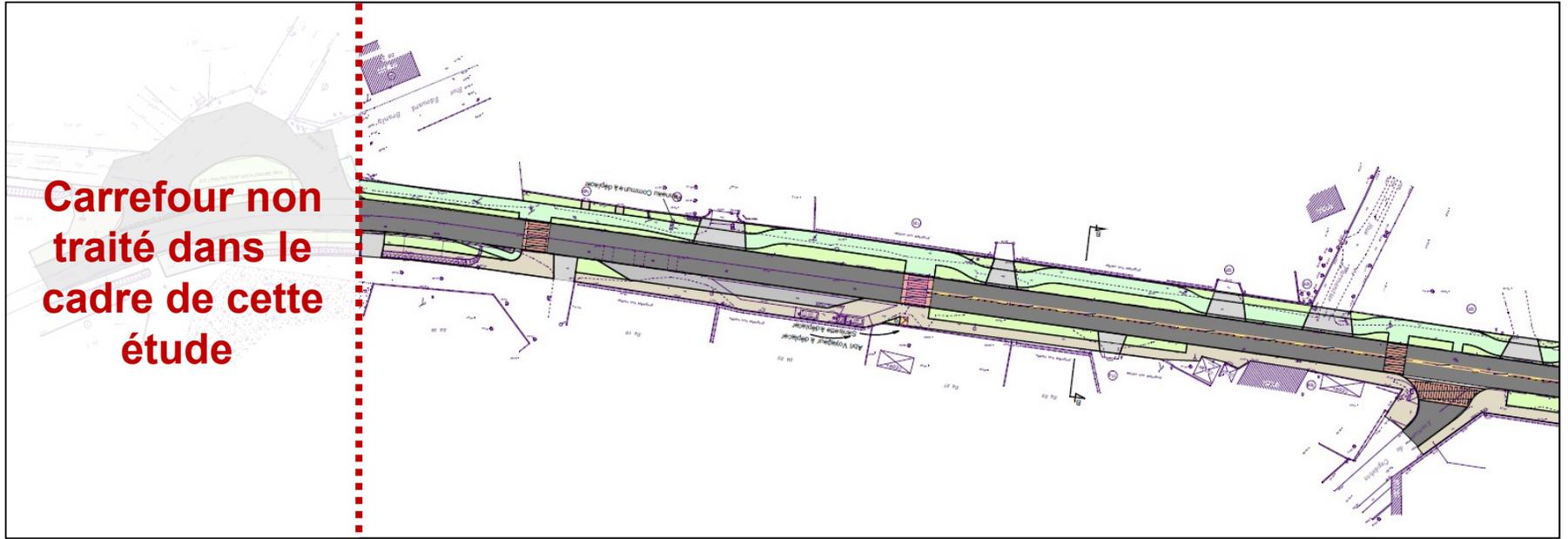
# 4- PRESENTATION DU PROJET



- Projet de réaménagement du carrefour Lignan/Temple/Blaise Pascal, initialement porté par le département, **aujourd'hui sorti du périmètre de l'étude.**
- **Nécessité de financements supplémentaires et de réaliser d'importantes acquisitions foncières.**

# 4- PRESENTATION DU PROJET

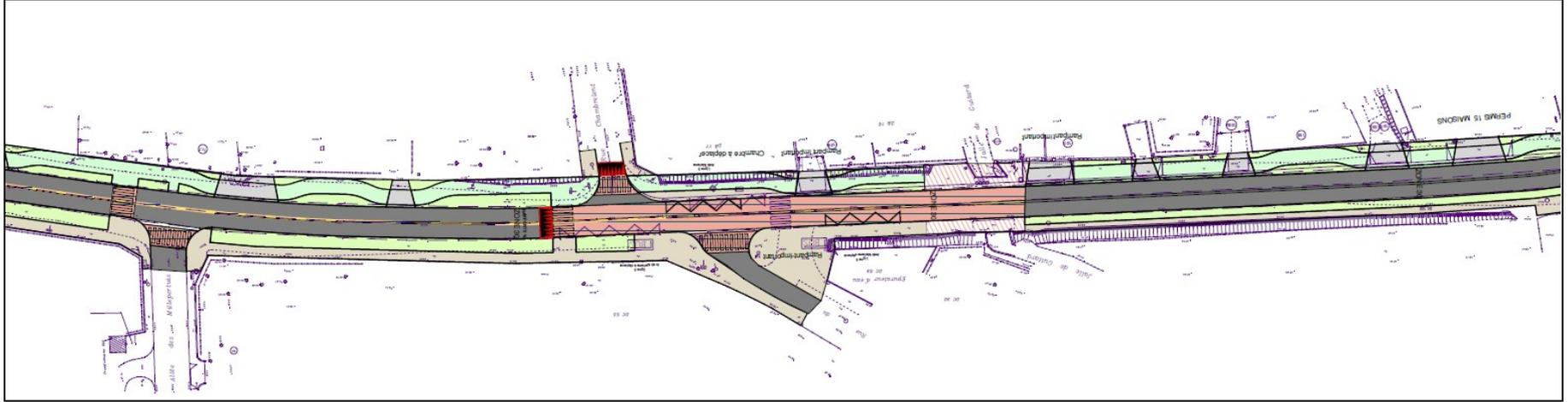
**Carrefour non  
traité dans le  
cadre de cette  
étude**



## LEGENDE

	TROTTOIR		VOIE VERTE
	STATIONNEMENT		DVL
	RESINE ZONE 30		SEPARATEUR EN RESINE

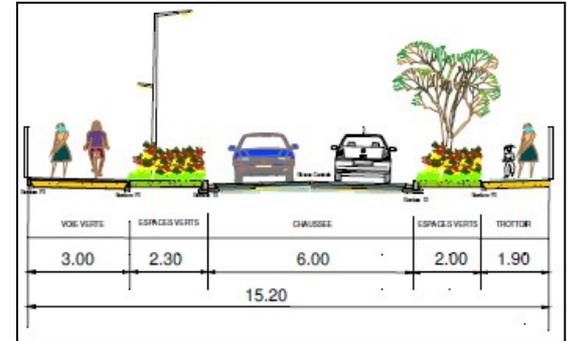
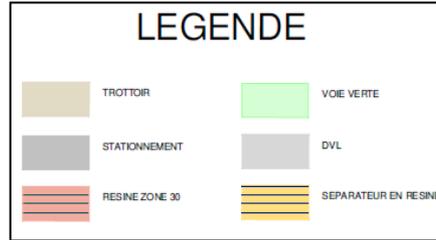
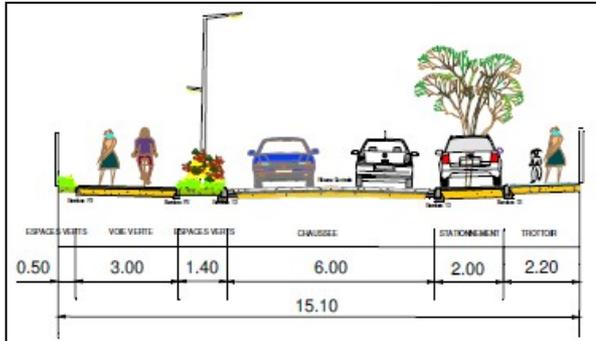
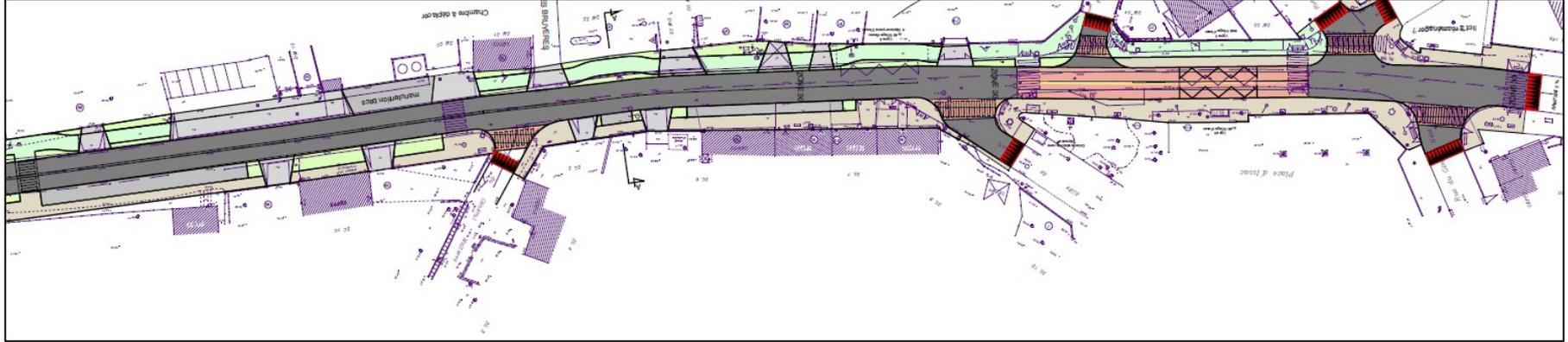
# 4- PRESENTATION DU PROJET



## LEGENDE

	TROTTOIR		VOIE VERTE
	STATIONNEMENT		DVL
	RESINE ZONE 30		SEPARATEUR EN RESINE

# 4- PRESENTATION DU PROJET



# 5- PRESENTATION DU PROJET D'ASSAINISSEMENT EP



- Impossibilité d'infiltrer les eaux pluviales, en raison d'une nappe très haute dans le secteur ;
- Création de collecteurs avec stockage des eaux pluviales et rejets dans le Guitard ;
- Constitution d'un dossier Loi sur l'Eau

# 6- COUT DU PROJET – NIVEAU EP

Travaux de réaménagement de voirie	1 890 240 € TTC
Renforcement et création de réseaux d'eaux pluviales	1 580 990 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>3 471 230 € TTC</b>

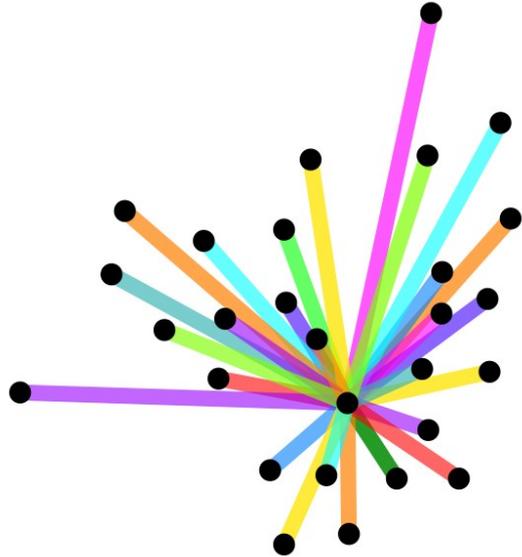
Cette estimation ne comprend pas :

- Le réseau Inolia ;
- L'éclairage Public ;
- L'aménagement paysager ;

# 7- PLANNING

- Travaux d'Assainissement
- Finalisation de l'étude AVP
- Travaux d'enfouissement des réseaux secs
- Travaux de voirie

2019-2020 (durée 6 mois)  
Fin d'année 2019  
A partir de 2020  
2021



# BORDEAUX MÉTROPOLE

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES

